

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**  
**CENTRE DE GESTION DU JURA**  
3 rue Victor Bérard  
39300 CHAMPAGNOLE  
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**23 avril 2026**

**DELIBERATION N°10-2026**

<b>Objet :</b> <i>Fixation du nombre de représentants du CST</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	11
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	12
	Date de la convocation : 09 avril 2026	

**PRESENTS :** Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Maurice HOFFMANN, Jacqueline LAROCHE, Arielle BAILLY Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Geneviève MOREAU et Chantal MARTIN.

**REPRESENTES :** Véronique LAMBERT donne pouvoir à Frank STEYAERT.

**EXCUSES :** Mesdames, Zora CHAFFARD QOCHIH, Valérie DEPIERRE, Aline CALLEGHER, Véronique LAMBERT, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Messieurs : Gérard FERNOUX COUTENET, Gérard DUCHENE, Christian NOIR, Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R.252-30 et s.,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 10 mars 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

Le Président rappelle que dans le cadre des élections des représentants du personnel qui se dérouleront le 10 décembre 2026, les membres du conseil d'administration doivent débattre et décider de certaines modalités d'organisation du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Jura.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres :

- FIXENT le nombre de représentants titulaires du personnel à 7 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.
- DECIDENT, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG employant moins de 50 agents (et du CDG) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- DECIDENT, le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics en relevant pour toutes les questions sur lesquelles le CST émet un avis.
- DECIDENT de ne pas constituer de formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) distincte du CST
- AUTORISENT le Président à ester en justice pour tout litige intervenant dans l'organisation des élections.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE, le 23 AVR. 2026

Le Président,

Frank STEYAERT



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Steyaert", with a horizontal line underneath.